

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 25 Septembre 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 18**

**Nombre de suffrages exprimés : 24**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt quatre**

**Et le vingt-cinq septembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Date de la convocation :**

19/09/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT  
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – J. CHUECOS  
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT - C. UHL

**Objet de la délibération 49-2024**

Restaurant Scolaire  
Exonération pour le 3ème enfant

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ  
S. AELVOET à G. MOURGUES  
N. LIGNY à M. NOEL GAMET  
M. DUMAS à R. BENEJEAN  
P. PORTE à H. JAUBERT  
S. LABELLE à C. ONTIVEROS

Absent(s)

Annie VASAI  
Jérôme DELCOURT  
Pascal CASTEAU

Vincent LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Marlène AUGIER

Le Conseil Municipal par délibération n°12-2005 du 25 février 2005 exonère du paiement du 3<sup>e</sup> ticket de cantine les familles dont 3 enfants fréquentent simultanément le restaurant scolaire. Le ticket exonéré est pris en charge par le CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler ce dispositif à partir du 3<sup>e</sup> ticket.

**DÉLIBÉRATION**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article 1 : D'AUTORISER** l'exonération du paiement à partir du 3<sup>e</sup> ticket de cantine pour les familles résidant à Cabannes et dont 3 enfants fréquentent simultanément le restaurant scolaire

### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. CHUECOS – F. CHEILAN  
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C. UHL – M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,  
Vincent LEVEQUE

